



# Comment vous pourriez avoir droit aux prestations

[www.ssa.gov](http://www.ssa.gov)



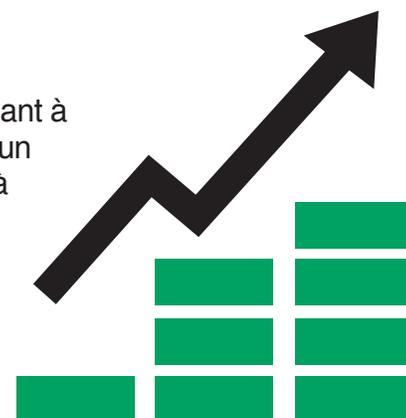
## **Vous devez être pleinement assuré(e) pour avoir droit aux prestations de retraite**

Vous n'avez actuellement pas atteint les 40 crédits nécessaires pour être pleinement assuré(e) pour les prestations de retraite. Vous pouvez encore acquérir des crédits et devenir pleinement assuré(e) si vous travaillez. Nous ne pouvons pas vous verser de prestations si vous n'avez pas suffisamment de crédits. Cette fiche d'information vous en dira plus sur l'acquisition de crédits pour avoir droit à des prestations et sur la façon dont le nombre d'années de travail et le montant de vos revenus influent sur le montant de vos prestations.

## **Acquérez 40 crédits pour être pleinement assuré(e)**

Vous pouvez acquérir jusqu'à quatre crédits par an, chaque crédit correspondant à un certain montant de revenus. En 2022, le montant nécessaire pour acquérir un crédit est de 1 510 \$. Vous pouvez travailler toute une année pour avoir droit à quatre crédits, ou gagner suffisamment pour avoir droit aux quatre crédits en un laps de temps beaucoup plus court. Si vous engrangez quatre crédits par an, vous aurez droit à un total de 40 crédits au bout de 10 ans de travail.

Chaque année, le montant des revenus nécessaires pour obtenir un crédit augmente légèrement en fonction de l'augmentation du salaire moyen. Les crédits que vous acquérez restent dans votre dossier de Social Security même si vous changez d'emploi ou si vous cessez de travailler. Pour en savoir plus sur les crédits rendez-vous sur [www.ssa.gov/planners/credits.html](http://www.ssa.gov/planners/credits.html).



## **Le montant des prestations est basé sur vos 35 meilleures années de revenus**

Bien qu'il vous faille 10 années de travail, ou 40 crédits, pour avoir droit aux prestations de retraite de la Social Security, nous basons le montant de votre prestation sur le revenu de vos 35 meilleures années. Si vous n'avez pas 35 ans de revenus au moment où vous sollicitez des prestations de retraite, le montant de vos prestations sera inférieur à ce qu'il serait si vous aviez travaillé 35 ans. Les années où vous n'avez pas eu de revenus compteront pour zéro dans le calcul des prestations. Pour en savoir plus, rendez-vous sur [www.ssa.gov/OACT/COLA/Benefits.html](http://www.ssa.gov/OACT/COLA/Benefits.html).

## **Comment nous calculons les prestations de retraite**

La Social Security base vos prestations de retraite sur les revenus que vous avez perçus tout au long de votre vie. Nous ajustons ou « indexons » vos revenus réels pour tenir compte de l'évolution du salaire moyen depuis l'année où le revenu a été perçu. Ensuite, nous calculons votre revenu mensuel moyen indexé sur la base de vos 35 meilleures années de revenus. Nous appliquons une formule à ces revenus pour déterminer le montant de la prestation auquel vous auriez droit à l'âge de votre retraite à taux plein. L'âge donnant droit à une retraite à taux plein est de 66 ou 67 ans, en fonction de votre année de naissance. Toutefois, certains facteurs peuvent modifier le montant de votre prestation de retraite. Vos prestations mensuelles seront moins élevées pour le reste de votre vie si vous commencez à les acquérir à avant l'âge de la retraite à taux plein (dès 62 ans) ou plus élevées si vous commencez après l'âge de la retraite à taux plein (jusqu'à 70 ans). Pour en savoir plus sur la façon dont nous calculons le montant des prestations, rendez-vous sur [www.ssa.gov/pubs/EN-05-10070.pdf](http://www.ssa.gov/pubs/EN-05-10070.pdf).



Securing today  
and tomorrow

### **Des questions ?**

Pour en savoir plus sur la Social Security, rendez-vous sur [www.ssa.gov](http://www.ssa.gov).  
Rappelez-vous que la Social Security vous accompagne tout au long de la vie :  
[www.ssa.gov/people/materials/pdfs/EN-05-10233.pdf](http://www.ssa.gov/people/materials/pdfs/EN-05-10233.pdf).